

Groupe d'Entraide Mutuelle
GEM AMILA

Siège social : 1, Rue Alain Gerbault
41000 BLOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Groupe d'Entraide Mutuelle
GEM AMILA
Siège social : 1, Rue Alain Gerbault
41000 BLOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale de l'association GEM AMILA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEM AMILA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2023-03 relatif au changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés du correct enregistrement des subventions et financements, de leur rattachement à l'exercice concerné et de la conformité des subventions comptabilisées par rapprochement avec les éléments communiqués par les financeurs. Nous avons vérifié le caractère approprié de leur comptabilisation et de leur présentation dans les comptes annuels.

Comme mentionné dans la partie « Observation » du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les incidences liées à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le 1^{er} juin 2026

SAS FITECO
Commissaire aux comptes

Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH

**Groupe d'Entraide Mutuelle
GEM AMILA**

Siège social : 1, Rue Alain Gerbault
41000 BLOIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025



BILAN 31/12/2025

G038 - GEM AMILA / AADI006 - ASSOCIATION GEM-AMILA

ACTIF	Exercice N	Amort. et Provisions	Net	Exercice N-1 Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 008,80	2 008,80	0,00	184,19
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	528,00	331,84	196,16	301,76
Autres immobilisations corporelles	39 114,48	32 356,16	6 758,32	7 195,49
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 943,52		4 943,52	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	279,93		279,93	279,93
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	46 874,73	34 696,80	12 177,93	7 961,37
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	356,00		356,00	311,80
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	7 426,22		7 426,22	3 442,75
Charges constatées d'avance	370,01		370,01	381,28
Valeurs mobilières de placement :	45 486,37		45 486,37	44 525,37
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	133 887,72		133 887,72	114 359,01
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	187 526,32		187 526,32	163 020,21
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VI)	234 401,05	34 696,80	199 704,25	170 981,58


BILAN 31/12/2025
G038 - GEM AMILA / AADI006 - ASSOCIATION GEM-AMILA

PASSIF (après répartition)	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	500,00	500,00
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	89 069,32	89 069,32
Report à Nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	37 440,19	0,00
Situation nette	127 009,51	89 569,32
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	16 192,99	23 391,18
Provisions réglementées		
TOTAL I	143 202,50	112 960,50
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	14 040,80	14 040,80
TOTAL II	14 040,80	14 040,80
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 435,95	43 980,28
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	25,00	0,00
TOTAL IV	42 460,95	43 980,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	199 704,25	170 981,58


COMPTE DE RESULTAT
31/12/2025
G038 - GEM AMILA

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 194,25	1 440,90
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 640,26	3 035,26
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	205 364,64	184 898,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 598,73
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Utilisations des fonds dédiés		1 061,47
Autres produits	1 471,05	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	210 670,20	193 034,36
CHARGES D'EXPLOITATION :		
* Achats de marchandises		
* Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	166 565,68	194 166,65
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	13,76	
Salaires		
Cotisations sociales	388,80	381,60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 198,19	8 281,31
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	24,58	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	174 191,01	202 829,56
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	36 479,19	-9 795,20



COMPTE DE RESULTAT
31/12/2025

PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	961,00	1 296,86
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	961,00	1 296,86
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
2- RESULTAT FINANCIER (III - IV)	961,00	1 296,86
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	37 440,19	-8 498,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		8 498,34
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	8 498,34
Participation des salariés aux résultats(VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS	211 631,20	202 829,56
TOTAL DES CHARGES	174 191,01	202 829,56
EXCEDENT OU DEFICIT	37 440,19	0,00
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice dont le total est de 199 704.25 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 37 440.19 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/05/2026 par le conseil d'administration.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'association a pour but de mettre en œuvre sur le département du Loir et Cher des Groupes d'Entraide Mutuelle en vue d'aider des personnes en fragilité psychique à retrouver progressivement confiance en elles, et lutter contre le sentiment de solitude et d'isolement.

A cette fin, l'association utilisera les moyens suivants :

- Gérer un établissement principal basé au siège de l'association à Blois,
- Gérer un établissement secondaire appelé « GEM AMILA Sud » basé à Romorantin,
- Favoriser le lien social et l'entraide mutuelle
- Permettre à chacun d'être pleinement acteur
- Réactiver les compétences de chacun
- Mettre progressivement en place la participation et la prise de responsabilité des membres dans l'organisation et le fonctionnement du Groupe d'Entraide Mutuelle.

Le GEM est un lieu convivial, d'écoute, d'échanges, d'information et d'aide mutuelle où les personnes souffrant de troubles psychiques se retrouvent, s'entraident, organisent des activités pour favoriser leur développement personnel et créer des liens vers l'extérieur.

La participation aux activités et au développement de ce GEM se fait de manière volontaire. Les adhérents, en fonction de leurs capacités et de leurs envies, participent aux programmes d'activités qu'ils élaborent en collaboration avec les animatrices. Ils peuvent également s'impliquer dans la vie de l'association.

Périmètre des activités :

Le GEM AMILA a deux sites d'activité : Blois et Romorantin. Les deux GEM sont liés : le personnel intervient sur chacun des sites et les activités qui y sont proposées sont complémentaires.



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Moyens mis en œuvre :

Pour réaliser son activité, le GEM AMILA perçoit principalement des subventions de fonctionnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une convention d'appui a été signée avec VYV3 Centre-Val de Loire pour la gestion administrative et comptable du GEM AMILA. Via cette convention, VYV3 Centre-Val de Loire met à disposition (principalement le personnel) et gère les moyens nécessaires à la vie du GEM AMILA.

Conformément au cahier des charges des GEM, le GEM AMILA a signé une convention de parrainage avec l'UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques). Le rôle du parrain consiste à soutenir le GEM dans son fonctionnement associatif.

FAITS CARACTERISTIQUES

Déménagement du site de Romorantin au 01/01/2025.

Rénovation du local de Blois dont 4 943.52 € en immobilisations en cours au 31/12/2025.

Fermeture du local de Montrichard au 31 mars 2025.

Obtention d'une subvention d'exploitation de 7 316,45 € dans le cadre d'une subvention FEDER à recevoir par VYV 3 CVL dont 7 316,45 € comptabilisés en produits à recevoir au 31/12/2025.



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association GEM AMILA ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier des Règlements de Comité de la Réglementation Comptable :

-le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif qui met à jour le règlement ANC n°2018-06 pour l'aligner sur le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;

-le règlement n° 2019-04 du 08 novembre 2019 de l'ANC relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

-le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 de l'ANC relatif au plan comptable général qui met à jour le règlement ANC n°2014-03.

Les règlements ANC 2023-03 et 2022-06 sont applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces règlements ont notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les transferts de charges au 31/12/2024 totalisaient 2 599 € et correspondaient à un remboursement d'assurance lié à un sinistre sur un véhicule. Ils figuraient sur la ligne « reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges ».

Les remboursements d'assurance représentent un total de 1 137 € en 2025 et figurent sur la ligne « autres produits ».

Au 31/12/2025, aucun événement ni aucune opération comptabilisée au titre de l'exercice ne répondent aux critères de qualification du résultat exceptionnel tels que défini par les règlements précités.

Les opérations comptabilisées antérieurement en résultat exceptionnel correspondaient majoritairement à des quotes parts de subvention d'investissement rapportées au résultat.

Ces opérations figurent pour un montant de 8 171 € en résultat exceptionnel pour l'exercice 2024.

Elles figurent pour un montant de 7 198 € dans les produits d'exploitation sur la ligne « concours publics et subventions d'exploitation ».

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements induits par le règlement ANC 2023-03
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

1. Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciels : 4 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Mobiliers : 10 ans

2. Immobilisations financières :

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

3. Créances et dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4. Valeur mobilière de placement :

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

5. Disponibilité :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

6. Subventions d'investissement :

La reprise de la subvention d'investissement finançant une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur du bien acquis.

7. Fonds dédiés

Les ressources dédiées sont comptabilisées au compte de résultat au fur et à mesure des sommes engagées dans lesdits projets.

8. Produits et charges exceptionnels

Au 31/12/2025, aucun événement ni aucune opération comptabilisée au titre de l'exercice ne répondent aux critères de qualification du résultat exceptionnel tels que définis par le règlement ANC 2023-03.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Depuis le 31/12/2025, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement significatif n'est à signaler.

OPERATIONS ENTRE ENTITES LIEES

L'association GEM AMILA bénéficie de l'appui de VYV 3 Centre Val de Loire pour les aspects financiers, juridiques et de ressources humaines.

EFFECTIF :

Le GEM AMILA n'a pas de salariés.

Le personnel qui intervient sur le GEM AMILA est mis à disposition par VYV3 Centre-Val de Loire.

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Il n'est pas comptabilisé d'indemnité de fin de carrière. L'association n'a pas de salariés.



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sur l'année 2025 s'élèvent à 3 511.80 €.

REMUNERATION DES 3 PLUS HAUT CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALAIRES

Les dirigeants bénévoles de l'association GEM AMILA ne sont pas rémunérés et l'association n'a pas de salarié.

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYEES

L'Association GEM AMILA a perçu en 2025 les subventions suivantes :

- De l'Agence Régionale de Santé : 184 180 €,
- De la ville de BLOIS : 1 000 €,
- Du Living Lab de VYV 3 CVL 12 986.45 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires (bénévolat ou prestations en nature), estimées non significatives, n'ont pas été évaluées ni recensées dans les comptes annuels.

REGIME FISCAL

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime du droit commun



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Tableau des immobilisations

Nature de l'immobilisation	31/12/2024	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	Mises au rebut	Virement compte à compte	31/12/2025
Logiciels	2 009					2 009
Matériel et outillage	528					528
Installations générales constructions		4 576				4 576
Matériel de transport	23 766					23 766
Matériel informatique	8 877					8 877
Mobilier		1 895				1 895
Total	35 180	6 471	-	-	-	41 651



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Tableau des amortissements

Nature de l'amortissement	31/12/2024	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	Mises au rebut	Virement compte à compte	31/12/2025
Logiciels	1 825	184				2 009
Matériel et outillage	226	106				332
Installations générales constructions		92				92
Matériel de transport	17 434	5 942				23 376
Matériel informatique	8 014	863				8 877
Mobilier		12				12
Total	27 499	7 198	-	-	-	34 698



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Provisions

Néant



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Etat des créances et dettes

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, et comptes rattachés		356	356	
Autres créances clients, usagers, adhérents				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers		7 426	7 426	
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance		370	370	
Total		8 152	8 152	0

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés		42 436	42 436	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes		25	25	
Produits constatés d'avance				
Total		42 461	42 461	0

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Variation des Fonds Propres

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds propres sans droit de reprise	500			500
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
- Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés	500			500
Fonds propres avec droit de reprise				
- Apports avec droits de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	89 069			89 069
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	0	37 440		37 440
Situation nette	89 569	37 440		127 009
Fonds propres consommables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	23 391		7 198	16 193
Provisions réglementées				
Total	112 960	37 440	7 198	143 202



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Subventions d'investissement

	31/12/2024	Variation de l'exercice		31/12/2025
Subventions d'investissement	Solde	Augmentation	diminution	Montant global
<i>Montant nominal :</i>				
Affectées à des biens non renouvelables	48 500	0	0	48 500
Affectées à des biens renouvelables				0
TOTAL "montant brut"	48 500	0	0	48 500
<i>Quotes-parts virées au résultat :</i>				
Affectées à des biens non renouvelables	25 109	7 198		32 307
Affectées à des biens renouvelables				0
TOTAL "quotes-parts virées au résultat"	25 109	7 198	0	32 307
TOTAL "montant net"	23 391	-7 198	0	16 193



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Contributions financières des autorités de tarification	14 041	-	-	14 041
Total	14 041	-	-	14 041

Les fonds dédiés correspondent au solde des subventions de fonctionnement attribuées par l'ARS lors de l'ouverture du GEM AMILA Blois et GEM AMILA Sud en 2013 et 2017. Ils sont repris au prorata des déficits constatés par l'association.



Association GEM AMILA
 Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	
Créances reçues par legs et donations	
Autres créances	7 426
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
	7426



Association GEM AMILA
 Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	
Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 883
Dettes de legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	0
	5883



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	25
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	25

Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	370
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	370



Association GEM AMILA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Crédit-bail

Néant